



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 80

Aménagement des pistes du massif de la Dôle

Rolle, le 6 novembre 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis-type est soumis à l'ensemble des communes membres du Conseil régional du district de Nyon et concerne un projet d'intérêt régional lié au domaine skiable de la Dôle.

1. HISTORIQUE, CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Objectif principal et clé de voûte du projet de valorisation du massif de la Dôle, le télésiège a été inauguré en 2007. Avec cette nouvelle installation, la capacité de transport des skieurs a été nettement améliorée sur le plan de l'attractivité du domaine, de sa qualité et du confort.

Au-delà du nouveau télésiège, la valorisation du massif de la Dôle est un projet qui comprenait la modernisation des installations de la Dôle ainsi que l'aménagement du secteur Dappes-Tuffes (zone d'accueil, parking, etc). L'enveloppe financière initiale permettait la réalisation du projet dans son ensemble. En cours de route, le Conseil d'administration a procédé à des investissements urgents jugés opportuns et nécessaires, comme notamment le rachat d'un téléski à St-Cergue ainsi que celui des deux téléskis Berthet. Ces derniers, de par leur positionnement, assurent des fonctions de portes d'entrées du domaine skiable de la Dôle. Ces investissements ont prétéité la capacité de Télé-Dôle à réaliser les autres aménagements planifiés.

Pour concrétiser le projet d'un télésiège à la Dôle, un certain nombre d'actions ont été nécessaires, dont la réalisation d'un plan partiel d'affectation (PPA). Le PPA de la Dôle a permis de protéger les valeurs naturelles du périmètre et d'officialiser durablement la possibilité de réaliser des activités sportives et touristiques dans le secteur pour la période hivernale et estivale. Ces démarches ont été menées avec l'accord de la Confédération (en raison du périmètre d'Inventaire fédéral du paysage), du canton et des associations de protection de la nature.

Le groupe de gestion de la Dôle est chargé du contrôle du respect du règlement PPA pour chaque projet s'inscrivant dans le périmètre PPA, ainsi que du respect des engagements pris. Le projet d'aménagement des pistes est autorisé dans le PPA. La Société Télé-Dôle SA, après avoir consulté ses actionnaires en décembre 2011, a demandé formellement au Conseil régional un appui pour réaliser ce projet, n'ayant pas les liquidités pour le faire.

2. AMENAGEMENT DES PISTES

Comme toute station de moyenne altitude, l'espace de ski alpin de la Dôle souffre de conditions d'enneigement aléatoires. Pour qu'il soit rentable, la durée d'ouverture des pistes doit être au minimum de 100 jours par saison. Les pistes, dans leur état actuel, nécessitent entre 60 à 80 cm de neige pour être praticables. C'est pour optimiser cette situation que le projet d'amélioration des pistes est présenté. Il est impératif d'améliorer la qualité des pistes de façon à les rendre praticables et assurer une sécurité suffisante pour les skieurs avec une épaisseur de neige de 20 à 30 cm.

Depuis la mise en service du télésiège, Télé-Dôle SA considère qu'en raison des contraintes d'enneigement des pistes, la société perd en moyenne 10 jours par année d'ouverture des pistes comparativement à la Sogestar (Société d'exploitation de la station des Rousses) qui elle, peut ouvrir ses pistes. Cela se traduit par une perte de recettes potentielles et par une fourchette de répartition des recettes du forfait franco-suisse défavorable à Télé-Dôle. Une évaluation plus précise et factuelle réalisée par Télé-Dôle SA (jointe au présent préavis) est présentée dans l'annexe 1 du préavis n°41-2014 du Conseil régional.

Un dossier de corrections des pistes accompagnait la demande de concession pour le télésiège et le PPA (2005). Ce dossier était également accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement ainsi que d'un dossier de défrichement. Ces aménagements ont été légalisés dans le PPA de la Dôle entré en force en fin d'année 2006. Ils n'ont cependant pas fait l'objet d'une demande de permis de construire selon les dispositions LATC qu'en 2013. Pour réactualiser ce dossier un mandat a été confié par Télé-Dôle SA aux bureaux Tecnat et Bovard & Nickl. Les améliorations proposées concernent principalement les pistes partant de la Dôle, en direction de la station de départ du télésiège aux Dappes et en direction du départ des téléskis de Couvaloup. Quatre secteurs principaux ont été mis en évidence, représentant une surface totale de 22'899 m² à aménager. Deux types d'interventions sont prévus :

- Epierrage : aux emplacements où le profil général de la piste est satisfaisant, seules les pierres affleurantes seront éliminées.
- Reprofilage : lorsque la piste présente un dévers trop important, ou qu'elle est trop étroite pour le passage des machines, un nivellement est prévu.

Quelques défrichements sont prévus, de faible importance. A la fin des travaux, les trous à l'emplacement des pierres évacuées seront comblés avec les pierres broyées, puis les zones travaillées seront réensemencées (fleurs de foin). Une attention spéciale sera portée aux parties fertiles du sol pour permettre la reconstitution de ce dernier.

3. POURQUOI EST-IL IMPORTANT QUE LA REGION SOUTIENNE CE PROJET ?

En juillet 2015 l'assemblée générale de Télé-Dôle a validé la feuille de route afin d'engager une nouvelle gouvernance de la société. Le projet consiste à confier un contrat d'exploitation du domaine skiable de la Dôle à la Sogestar. Cette dernière reversera un loyer pour la gestion de ces installations.

Si les pistes sont aménagées et donc compatibles pour une ouverture simultanée de part et d'autres de la frontière du domaine skiable, il sera alors possible d'encaisser un loyer plus avantageux pour le propriétaire et l'exploitant pourra ouvrir son domaine sur un nombre de jours plus importants que dans les conditions actuelles. C'est la raison pour laquelle il est impératif que cet aménagement soit réalisé entre avril et août 2016.

4. FINANCEMENT

Par rapport au dossier de départ, traité au sein du Conseil intercommunal (préavis n°41-2014) et devisé à Fr. 996'000.—TTC le projet ne coûtera finalement (soumissions rentrées) que la somme de Fr. 750'000.—TTC.

On peut également soustraire de ce montant la part du fonds régional d'équipement touristique de Fr. 200'000.—. Le montant à la charge des communes est donc de Fr. 550'000.—. Télé-Dôle SA, avec l'appui de la région, est actuellement en tractations pour bénéficier de soutiens financiers complémentaires (Interreg CH, LADE). Les montants de ces contributions financières ne pourront être précisés que dans le courant de l'année 2016. Ces montants seront bien entendu déduits, le moment venu, de la participation de chaque commune.

Bien que le DISREN ne soit pas encore en vigueur, nous partons du principe que ce projet n'est constitué que d'un seul cercle : un cercle porteur constitué de l'entier des communes du Conseil régional. Pour la contribution des communes, nous proposons que cette dernière soit constituée pour moitié d'une contribution au franc par habitant et pour l'autre moitié d'une contribution fondée sur la moyenne des rentrées des impôts conjoncturels des trois dernières années (Cf annexe 1). La lecture de cette annexe met en évidence le montant de l'engagement demandé à chaque commune, soit Fr. 34'640.— s'agissant de Rolle. Pour bon nombre de communes, les montants demeurent sans doute dans les compétences municipales. Il appartient à chacun de déterminer de quelle manière il formalise son engagement financier. Pour notre part nous avons opté pour soumettre un préavis à notre Conseil communal.

Lorsque les communes du Conseil régional se seront prononcées, les communes non-membres seront approchées, ainsi que les communes partenaires hors district (Céligny, Gimel,...). Leurs contributions viendront en diminution de la part des communes du Conseil régional.

5. CONCLUSION

Pour assurer les aménagements des pistes de la Dôle, il est important que notre commune participe à l'effort régional pour le plus grand profit de nos habitants. L'aménagement des pistes du massif de la Dôle est une mesure prioritaire pour permettre la viabilité du domaine skiable dans des conditions de faible enneigement.

* * * * *

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 80 de la Municipalité du 6 novembre 2015

entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

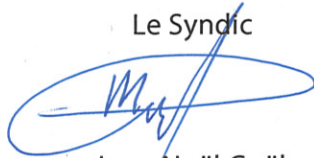
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accepte la contribution financière de Fr. 34'640.— de la Commune de Rolle à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.
2. Autorise la Municipalité à financer cette opération par un prélèvement au compte de fonctionnement N° 1400.3523.2 intitulé « Participation de Rolle à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle ».

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 10 novembre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

 Jean-Noël Goël



Le Secrétaire

 Pascal Petter

Annexes : - tableau récapitulatif des participations communales
 - annexe I du préavis 41-2014 du Conseil régional (argumentaire Télédôle SA)

1^{ère} séance de la Commission : lundi 18 janvier 2016 à 19h.00, salle Biéler

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël

Préavis-type annexe 1 Massif de la Dôle - aménagement des pistes, base 1/2 par hab. 1/2 IGI-DMU 12-14											
Communes membres	Population 2014			IGI & DMU 2012-2014							
	commune	% total	DMU-14	IGI-14	cumul 2014	cumul 2013	cumul 2012	moyenne 3 ans	%		
Annex-sur-Nyon	200	0.22%	188.20	35950.90	36139.10	172916.95	83338.30	97464.78	0.29%		
Arzier	2'498	2.73%	342'395.25	234'658.70	577'053.95	1'654'081.20	1'410'534.40	1'213'889.85	3.66%		
Begnins	1'715	1.87%	649'560.60	783'038.55	1'432'599.15	628'098.40	603'077.95	887'925.17	2.67%		
Bogis-Bossey	891	0.97%	91'970.25	61'936.45	153'906.70	321'156.35	226'175.75	237'079.60	0.71%		
Borex	946	1.03%	114'540.25	260'114.20	374'654.45	425'739.65	429'108.70	409'834.27	1.23%		
Bursinel	471	0.51%	12'265.00	0.00	12'265.00	217'116.90	215'045.30	215'045.30	0.65%		
Bursin	764	0.83%	36'700.85	169'023.85	205'724.70	135'476.50	190'083.00	177'094.73	0.53%		
Burligny	371	0.41%	3'850.00	15'262.50	19'112.50	51'407.25	26'640.00	32'386.58	0.10%		
Chavanne-de-Bogis	1'259	1.38%	219'633.40	104'649.50	324'282.90	369'427.70	539'002.45	410'904.35	1.24%		
Chavanne-des-Bois	839	0.92%	115'192.15	181'147.00	296'339.15	180'842.70	454'765.50	310'649.12	0.94%		
Chésereux	1'249	1.36%	116'479.90	190'672.30	307'152.20	309'760.05	384'326.75	333'746.33	1.01%		
Coisins	433	0.47%	83'705.80	14'150.60	97'856.40	2'998.40	133'140.65	77'865.15	0.23%		
Commugny	2'760	3.02%	412'478.70	618'840.65	1'031'319.35	782'676.00	1'197'646.45	1'243'980.60	3.75%		
Coppet	3'044	3.33%	925'995.65	1'012'967.10	1'938'962.75	1'789'355.25	1'536'728.75	1'755'015.58	5.29%		
Crassier	1'143	1.25%	332'134.95	120'662.70	452'797.65	319'690.95	517'824.95	430'104.52	1.30%		
Duillier	1'062	1.16%	39'419.30	21'78.60	41'597.90	279'594.40	217'912.95	179'701.75	0.54%		
Dully	617	0.67%	158'070.00	465'216.50	623'286.50	203'623.40	222'498.00	349'802.63	1.05%		
Eysins	1'499	1.64%	435'198.55	187'850.90	623'049.45	1'733'742.20	1'581'860.90	1'312'884.18	3.95%		
Fonex	3'560	3.89%	1'120'948.80	1'136'755.70	2'257'704.50	3'199'884.05	1'960'348.25	2'472'645.60	7.45%		
Genolier	1'926	2.10%	340'760.40	689'674.25	1'030'434.65	544'532.30	1'235'442.85	936'803.27	2.82%		
Gilly	1'083	1.18%	270'862.05	439'630.85	710'492.90	526'877.15	457'641.00	565'003.68	1.70%		
Gingins	1'244	1.36%	218'760.25	177'526.25	396'286.50	687'478.75	420'369.00	501'378.08	1.51%		
Givrand	978	1.07%	172'418.15	141'095.00	313'513.15	198'651.35	400'921.15	304'361.88	0.92%		
Gland	12'642	13.81%	1'347'316.35	927'904.25	2'275'220.60	2'635'044.35	2'917'720.35	2'609'161.77	7.86%		
Grens	371	0.41%	26'805.40	8'033.85	34'839.25	54'458.00	151'255.00	80'184.08	0.24%		
La Rippe	1'097	1.20%	109'764.50	115'196.50	224'961.00	305'087.10	336'000.00	288'682.70	0.87%		
Le Vaud	1'248	1.36%	80'042.75	55'147.95	135'190.70	171'897.65	497'248.00	268'112.12	0.81%		
Longirod	442	0.48%	61'886.30	-5'102.45	56'783.85	102'404.65	53'218.55	70'802.35	0.21%		
Luisin	615	0.67%	39'380.00	63'191.75	102'571.75	207'441.20	118'422.00	142'811.65	0.43%		
Marchissy	447	0.49%	51'104.85	14'783.35	65'888.20	61'243.60	44'703.85	57'278.55	0.17%		
Mies	1'957	2.14%	1'677'329.15	3'801'813.90	5'479'143.05	1'196'789.65	1'290'923.00	2'655'618.57	8.00%		
Mont-sur-Rolle	2'620	2.86%	210'719.80	573'821.40	784'541.20	758'790.55	404'099.00	649'143.58	1.95%		
Nyon	19'980	21.83%	2'362'468.25	2'143'651.85	4'506'120.10	5'904'958.35	4'441'498.00	4'950'858.82	14.91%		
Perroy	1'408	1.54%	187'737.25	161'627.85	349'365.10	302'007.95	796'638.00	482'670.35	1.45%		
Prangins	3'973	4.34%	1'234'329.90	1'407'598.65	2'641'928.55	1'492'428.85	905'832.00	1'680'063.13	5.06%		
Rolle	5'952	6.50%	653'650.70	468'681.10	1'122'331.80	2'943'582.95	2'005'077.00	2'023'663.92	6.09%		
Saint-Cergue	2'367	2.59%	339'781.75	217'911.95	557'693.70	677'476.75	981'009.00	738'726.48	2.22%		
Saint-George	958	1.05%	134'589.60	156'717.50	291'307.10	114'134.50	138'021.37	181'154.32	0.55%		
Signy-Avenex	484	0.53%	123'761.00	70'536.50	194'297.50	131'933.40	96'655.00	140'961.97	0.42%		
Tannay	1'630	1.78%	416'093.30	433'104.95	849'198.25	337'193.10	1'216'126.00	800'839.12	2.41%		
Tartagnin	228	0.25%	70'568.70	30'609.50	101'178.20	72'935.55	3'999.00	59'370.92	0.18%		
Trelex	1'436	1.57%	136'670.55	142'149.40	278'819.95	285'412.30	883'713.00	482'648.42	1.45%		
Vich	780	0.85%	289'384.90	221'479.35	510'864.25	153'536.35	400'298.00	354'899.53	1.07%		
Vinzel	352	0.38%	158.40	315.00	473.40	39'445.90	59'590.00	33'169.77	0.10%		
	91'539	100.00%	15'767'071.85	18'052'177.15	33'819'249.00	32'693'030.55	33'106'587.82	33'206'289.12	100.00%		

Bassins	1'318
Crans-près-Céligny	2'048
Esertines-sur-Rolle	698

Massif de la Dôle aménagement des pistes 550'000.-				Coût total projet FRET	
				fr.	750'000
				fr.	200'000
				en cours	
				A charge des communes	fr. 550'000
				participation par commune	
1/2 par hab	1/2 IGI-DMU	275'000.00	1/2 par hab	275'000.00	
600.84	807.16			1408.00	
7'504.45	10'552.91			17'557.36	
5'152.18	7'353.41			12'505.58	
2'676.73	1'963.39			4'640.12	
2'841.96	3'394.07			6'236.03	
1'414.97	1'780.91			3'195.88	
2'295.20	1'466.62			3'761.82	
1'114.55	268.21			1'382.76	
3'782.27	3'402.93			7'185.20	
2'520.51	2'572.66			5'093.17	
3'752.23	2'763.94			6'516.17	
1'300.81	644.85			1'945.66	
8'291.55	10'301.28			18'592.82	
9'144.74	14'534.27			23'679.01	
3'433.78	3'561.94			6'995.72	
3'190.44	1'488.21			4'678.65	
1'853.58	2'896.91			4'750.49	
4'503.27	10'872.73			15'376.01	
10'694.90	20'477.37			31'172.27	
5'786.06	7'758.20			13'544.25	
3'253.53	4'679.11			7'932.65	
3'737.20	4'152.19			7'889.40	
2'938.09	2'520.59			5'458.68	
3'797.89	21'607.94			59'586.83	
1'114.55	664.05			1'778.60	
3'295.59	2'390.74			5'686.33	
3'749.22	2'220.39			5'969.61	
1'327.85	586.35			1'914.20	
1'847.57	1'182.70			3'030.28	
1'342.87	474.36			1'817.23	
5'879.19	21'992.67			27'871.86	
7'870.96	5'375.92			13'246.89	
60'023.60	41'000.85			101'024.45	
4'229.89	3'997.27			8'227.16	
11'935.62	13'913.55			25'849.17	
17'880.90	16'759.10			34'640.00	
7'110.90	6'117.81			13'228.71	
2'878.01	1'500.24			4'378.25	
4'896.82	6'632.20			11'529.02	
684.95	491.68			1'176.64	
4'314.01	3'997.08			8'311.09	
2'343.26	2'939.12			5'282.39	
1'057.47	274.70			1'332.17	
2'75'000.00	275'000.00			550'000.00	

29 communes, engagement inférieur à CHF 10'000.-
8 communes, engagement supérieur à CHF 10'000.-
7 communes, engagement supérieur à CHF 20'000.-

NOTE AU DOSSIER

Date : 25.04.2014
Emetteur : TéléDôle, Richard ZAUGG
Destinataire : Conseil régional du district de Nyon, Patrick FREUDIGER
Concerne : **Projet de corrections de pistes sur le massif de La Dôle**
Calcul estimatif du retour sur investissement (ROI)

1. Préambule

Afin de rendre l'exploitation du domaine skiable de la Dôle moins vulnérable aux aléas climatiques et notamment au manque d'enneigement, il est projeté depuis de nombreuses années de procéder à des aménagements de pistes ponctuels. Ces aménagements devraient permettre, d'une part, de réduire le nombre annuel d'heures d'engagement des engins de damage et, d'autre part, de gagner des jours d'ouverture en cas de manque de neige et donc d'améliorer le chiffre d'affaires.

La présente note présente une estimation du retour sur investissement d'un tel projet.

Le projet a été évalué à CHF 996'000.-. Même si les soumissions actuelles rentrées (travaux de terrassement, sans réensemencement) s'avèrent être un peu plus basses, le chiffre de CHF 996'000.- est maintenu pour le calcul.

2. Calcul du Retour sur Investissement (ROI)**2.1 Heures machines**

Le damage des pistes du massif de la Dôle nécessite deux chenillettes qui travaillent environ 900 h par saison chacune. Les corrections de pistes permettraient d'économiser en moyenne 50 h par engin et par saison ce qui représentent 100 heures au total par saison.

Taux horaire d'un engin de damage :	CHF	324.-
Economie annuelle :	CHF	32'400.-

Economie sur 10 ans :	CHF	324'000.-
-----------------------	-----	-----------

2.2. Chiffre d'affaires

Il est estimé que les corrections de pistes permettraient de gagner 10 jours d'exploitation en cas de manque d'enneigement.

En admettant ce chiffre la saison aurait pu être prolongée de 10 jours à 5 reprises, au cours des 10 dernières années.

On admet un chiffre d'affaires moyen de CHF 1'500'000.- pour une saison de 100 jours et plus, ce qui donne CHF 15'000.- de chiffre d'affaires journalier en moyenne.

Les charges variables s'élèvent à CHF 6'000.- par jour ce qui laisse 9'000.- par jour pour couvrir les frais fixes.

10 jours d'ouverture supplémentaires apportent CHF 90'000.- dans une saison.

Sur 10 ans (5 saisons), le gain ainsi obtenu pour couvrir les frais fixes se monterait à CHF 450'000.-.

2.3 Calcul du retour sur investissement

Sur 10 ans CHF 324'000.- sont gagnés sur le damage et CHF 450'000.- supplémentaires sont obtenus pour couvrir les frais fixes. Le montant total s'élève à CHF 774'000.- soit CHF 77'400.- annuellement.

Pour un investissement de CHF 996'000.- le ROI est de 12.9 ans.

3. Conclusion

Pour un investissement de CHF 996'000.- consenti pour aménager les pistes du massif de La Dôle, le gain financier annuel moyen est estimé à CHF 77'400.-.

Le retour sur investissement (ROI) s'élève donc à 12.9 ans.

Remarque

Les hypothèses qui ont été retenues pour le calcul du retour sur investissement reposent sur les données des 10 dernières années. Il n'est pas possible de savoir à l'avance si une saison souffrira de manque d'enneigement durant ou hors de la période des relâches. Le gain sur le chiffre d'affaires devient ainsi très aléatoire à estimer.

Nyon, le 25.04.2014

Richard Zaugg
Directeur